



**UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE**  
**Secrétariat général**  
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne  
Tél. 021 806 32 90 - [www.udc-vaud.ch](http://www.udc-vaud.ch)  
E-mail : [secretariat@udc-vaud.ch](mailto:secretariat@udc-vaud.ch)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## ASILE : LE LAXISME DU CONSEIL D'ÉTAT A DÉJÀ COÛTÉ UN MILLION DE FRANCS AUX VAUDOIS ET CE N'EST PAS FINI !

**L'UDC, par la voix de son conseiller national Michaël Buffat, a interpellé le Conseil fédéral afin qu'il donne les chiffres que le canton ne communique pas. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016, les requérants d'asile déboutés mais non-renvoyés par le canton de Vaud ont coûté plus d'un million de francs aux Vaudoises et aux Vaudois. Le montant sera plus important encore l'année prochaine.**

La loi sur l'asile (art. 89b) donne la possibilité à la Confédération de renoncer à verser les forfaits, respectivement de réclamer le remboursement des forfaits déjà versés, lorsqu'un canton ne remplit pas ses obligations en matière d'exécution des renvois.

Or, en prétextant ses idéaux politiques, le Conseil d'Etat renonce à procéder aux renvois alors qu'il n'existe pas d'obstacles objectifs. Il agit ainsi dans la plus parfaite illégalité. Des requérants qui doivent être renvoyés en vertu du droit sont donc maintenus dans notre canton à la charge des contribuables vaudois. Dans sa réponse aux questions du conseiller national Michaël Buffat, le Conseil fédéral indique qu'une suppression des subventions fédérales a été prononcée à l'encontre du canton de Vaud dans déjà 121 cas. Tenant compte de ce principe, le SEM estime à l'heure actuelle que le montant des subventions fédérales qui n'ont pas été versées entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017 s'élève à un million de francs.

Sans une réaction rapide, des millions de francs seront bientôt perdus par le Conseil d'Etat vaudois. Ce montant pourrait doubler l'année prochaine, voire tripler l'année suivante.

Aux yeux de l'UDC, il est intolérable et scandaleux que les Vaudoises et les Vaudois paient pour financier une politique illégale au regard du droit fédéral. Aujourd'hui, le député d'Assens Denis Rubattel a déposé une interpellation intitulée « Pour en finir avec le laxisme vaudois » qui vise précisément à mettre un terme à ce comportement inqualifiable du Conseil d'Etat.

Enfin, le conseiller national Michaël Buffat a annoncé qu'il déposerait des questions supplémentaires au Conseil fédéral en lien avec d'autres types de frais générés par l'attitude irresponsable du Conseil d'Etat en matière d'asile. Comme la loi le permet, il a également saisi la Cour des comptes du Canton de Vaud aujourd'hui, afin de s'assurer que les Vaudoises et les Vaudois ne financent pas plus longtemps ce laxisme des autorités.

Avec nos meilleures salutations

### **Contacts :**

Jacques Nicolet, conseiller national, président de l'UDC Vaud, 079 206 97 29  
Michaël Buffat, conseiller national, ancien président de la COFIN, 079 200 77 59  
Philippe Jobin, député, chef du groupe au Grand Conseil, 078 632 13 89  
Denis Rubattel, député, 079 423 09 38  
Kevin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud, 079 432 37 64